MÉMOIRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

DÉPOSÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DU

PROJET DE MINICENTRALE DE LA 11e CHUTE DE LA RIVIÈRE MISTASSINI

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

13 février 2015

Introduction

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (connu auparavant comme le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean) est l'organisation politico-administrative qui représente les intérêts et les droits des quelque 6 485 membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (Montagnais du Lac-Saint-Jean). Il s'agit d'un Conseil de bande mis en place en vertu d'une loi fédérale, la *Loi sur les Indiens*, et ses bureaux sont situés à Mashteuiatsh, une réserve indienne érigée en vertu de la même loi.

Le Conseil de bande et son organisation administrative œuvrent dans la livraison de programmes et services à sa population dans des domaines étendus dont l'éducation, les services santé, les services sociaux, l'habitation, l'environnement, en plus des services usuels somme les services publics et l'urbanisme.

Il existe aussi un service Patrimoine, culture et territoire qui va au-delà des limites de Mashteuiatsh et qui voit au bon déroulement de la pratique des activités traditionnelles sur le territoire ancestral, qu'on appelle Nitassinan. Il correspond à environ 90 000 kilomètres carrés soit pratiquement toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ce service suit aussi ce qui se passe sur le territoire ancestral en matière de développement des ressources naturelles et de l'utilisation du territoire, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires gouvernementales et stratégiques.

Comme les Pekuakamiulnuatsh occupent la région depuis des temps immémoriaux, ceci a donné lieu à la présence de droits ancestraux ainsi que le prévoit la Constitution canadienne et que le précise la jurisprudence. Les Pekuakamiulnuatsh sont donc inscrits dans un processus de négociation avec les gouvernements du Canada et du Québec, qui a mené à la signature d'une Entente de principe d'ordre général en 2004, pour en venir à la conclusion d'un Traité solennel en vertu de ces droits ancestraux.

Toutes ces caractéristiques font que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan se situe, comme forme gouvernementale, entre le monde municipal et un gouvernement provincial. Cependant, malgré ces différences essentielles, historiques et gouvernementales, les Pekuakamiulnuatsh ont toujours été ouverts à partager leur territoire et prôner une cohabitation harmonieuse, mais respectueuse des différences mutuelles, avec leurs voisins et amis québécois.

Confrontée à la venue du développement régional d'abord forestier et agricole et, par la suite, industriel, notre Première Nation a dû composer avec l'influence énorme du modernisme sur son mode de vie historiquement nomade et se familiariser avec le travail rémunéré et le capitalisme. Il lui a fallu aussi s'adapter aux multiples facettes du monde technologique qui prévaut aujourd'hui et l'électricité est l'une de ces facettes qui supporte notre vie de tous les jours.

Il est évident que, comme partie prenante de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean qui agit comme promoteur dans le projet, nous sommes favorables à la mise en place de cette minicentrale hydroélectrique sur la 11e Chute de la Mistassini. Cependant nous voulons, dans ce court mémoire, vous expliquer les motifs qui ont amené notre orientation comme Conseil de bande, et futur gouvernement, dans ce projet.

Origine de l'implication dans le domaine

À la fin des années 80, le Conseil de bande a examiné la situation socio-économique de sa communauté et il s'est alors projeté dans le futur afin de rechercher les meilleures voies susceptibles de contribuer à l'édification d'un avenir intéressant pour sa Première Nation.

Outre les pistes de soutien de l'emploi, de sauvegarde de la culture et le besoin d'infrastructures adéquates, il est aussi apparu clairement qu'il fallait, pour le Conseil de bande, prévoir de nouvelles sources de revenus afin de relever, comme gouvernement, le défi des besoins toujours grandissants de sa population.

Le créneau de la petite hydraulique énergétique a fait partie des sources potentielles de revenus, comme plusieurs autres, mais elle est ressortie du lot par son côté stable et sa durabilité dans le temps. C'est une source de revenus beaucoup moins aléatoire qu'une industrie ou un commerce en raison de la stabilité de ce marché particulier et l'exemple d'Hydro-Québec comme société d'État a grandement inspiré.

Au début des années 90, le Conseil de bande a donc lancé l'idée de s'impliquer dans la production d'électricité et de se doter d'une société de propriété communautaire à cet effet. Cela a suscité énormément de discussions et d'échanges, pour ne pas dire de bouillonnements, sur le plan local, car cela allait dans le sens contraire d'un penchant naturel, comme autochtones, à la protection de l'environnement. Les débats parfois enflammés ont tout de même

permis de dégager des cadres généraux d'actions tels que les préoccupations pour la faune, la continuité de pratique des activités traditionnelles des Pekuakamiulnuatsh, l'insertion de projets dans leur milieu et les usages courants autochtones ou non, les aspects visuels et évidemment le coté collectif des éventuels projets.

Une première minicentrale hydroélectrique : Minashtuk

Le Conseil de bande a créé une société, Hydro-Ilnu, laquelle a travaillé sur un premier projet, la centrale Minashtuk (« *île* » en nehlueun, la langue ilnu), d'une puissance de 10 kW et située sur la rivière voisine, la Mistassibi (« *Grande rivière* »). La conception de la centrale a tout de suite été marquée par la volonté de la Première Nation de faire les choses à sa manière. Alors que les ingénieurs avaient estimé une capacité de production supérieure en créant un réservoir pour augmenter la hauteur de chute et la productivité, le Conseil de bande a émis la consigne de s'en tenir à la limite maximale des hautes eaux du printemps, ce qui revient au concept de centrale au fil de l'eau.

Mise en service en 2000, la centrale Minashtuk a réussi à bien s'intégrer dans les usages du milieu urbanisé de la municipalité de Dolbeau-Mistassini où elle est située, et les habitants riverains ont pu apprécier, à sa juste mesure, la stabilité du niveau d'eau en amont de l'équipement. Cet exemple d'équilibre environnement/développement, et également l'intérêt communautaire, a joué un rôle certain dans la création de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean qui est promoteur aujourd'hui.

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean (SECLSJ)

Comme elle est amplement décrite dans la documentation, il n'est pas utile d'entrer dans le détail. On peut simplement ajouter que les Pekuakamiulnuatsh avaient développé, au fil des ans, des relations soutenues avec leurs voisins dans toutes sortes de domaines au nom de la cohabitation et de la coexistence. Lorsqu'est survenue une occasion de développer de nouveaux projets énergétiques, le Conseil de bande a choisi, plutôt que travailler seul de nouveaux projets, de s'unir avec les municipalités régionales de comté (MRC). L'association du Conseil de bande avec les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine, afin de développer et partager ensemble la vision du développement énergétique, constitue un résultat concret de la volonté d'entraide et de cohabitation qui a toujours été un fondement de notre existence comme Première Nation. Ceci a jeté les bases d'un partenariat en

énergie unique au Québec entre peuples et nous espérons qu'il puisse servir d'exemple pour le futur. Mashteuiatsh et les Pekuakamiulnuatsh veulent devenir chefs de file dans le développement énergétique du monde autochtone et nous voulons exporter et étendre le concept communautaire de développement énergétique.

Dans la création de la SECLSJ, nous avons apporté notre vision, nos valeurs et notre expertise dans le domaine et nos partenaires ont d'emblée adhéré à l'aventure, car eux aussi ont des visions et préoccupations similaires ainsi que des besoins à rencontrer pour bâtir l'avenir. Le premier projet a été celui de Val-Jalbert qui vient d'entrer en opération; les derniers travaux d'aménagement des terrains seront terminés pour l'ouverture de la saison touristique. Ce premier projet constitue, à notre point de vue, une réussite dans l'harmonisation et l'intégration d'un projet dans son milieu, un pôle historique et touristique et il est un exemple probant d'une source de retombées locales et communautaires.

Quant au projet de la 11e Chute de la Mistassini, celui-ci comporte les mêmes caractéristiques déjà véhiculées, soit le concept au fil de l'eau et, par-dessus tout, la propriété collective et l'insertion dans le milieu. Tout comme le projet précédent, il doit être envisageable, non seulement sur le plan rentabilité, mais aussi sur le plan environnemental et social. Nous nous faisons un point d'honneur de réduire au maximum les impacts sur la nature, la faune et les activités humaines.

Bien que nous soyons promoteurs dans ce cas-ci, nous avons analysé ce projet objectivement (ou comme tout autre projet situé sur notre territoire) et respecté tout le processus de consultation gouvernementale. Il y en a toujours un peu, mais nous considérons qu'ils sont acceptables en regard des avantages. Quant aux particularités comme Première Nation, cette rivière et ce site font partie de nos routes ancestrales de circulation, mais la proximité du développement urbain, et de routes ainsi que la création de la municipalité et son territoire, font que le site n'est plus utilisé comme auparavant et l'implantation de cette minicentrale n'aura pas d'effet négatif sur nos activités actuelles.

La gestion et la conception du projet se font sur le plan collectif, comme dans Val-Jalbert, et il n'y a aucun intérêt privé dans la propriété des équipements et de la production, contrairement à bien d'autres projets ailleurs au Québec. Nous sommes d'avis que cette forme de gouvernance des projets communautaires devrait être celle à promouvoir partout au Québec pour la petite hydraulique

énergétique. Sauf pour leur mission à des fins de financement d'entités publiques, sous certains aspects, c'est notre Hydro-Québec, mais à dimensions plus réduites.

En ce qui concerne Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, les argents qui deviennent disponibles avec ces projets sont dirigés vers une utilisation à des fins communautaires, soit pour soutenir des services non financés ou sous-financés, pour des aménagements ou des infrastructures publiques ou encore réinvestis dans d'autres développements susceptibles de générer des revenus supplémentaires. Ces types de fonds sont affectés à 60 % aux fins d'investissement ou réservés pour le futur, tandis qu'une proportion de 40 % est dirigée vers des programmes à caractère communautaire, culturel, économique ou encore vers des infrastructures ou des programmes d'habitation.

Place de l'hydroélectricité comme filière

Comme dernier point, nous souhaitons ajouter que, à notre avis, l'hydroélectricité est une filière de développement ayant le meilleur rapport qualité/prix, comme diraient les économistes, et l'une des plus fiables et durables dans le cadre technologique actuel.

Le présent Conseil de bande a poursuivi dans les mêmes orientations et décisions que les Conseils précédents concernant ce projet et le développement de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, car cette voie est l'une des bases supportant notre évolution comme communauté. D'ailleurs, dans nos orientations politiques et priorités 2013-2017, nous mentionnons la création de la filière énergétique afin de générer des revenus autonomes.

Avec les minicentrales, il est possible de fournir de l'électricité à un prix très acceptable socialement et la hauteur des investissements est à la portée des entités publiques comme nous. Il existe une niche de développement intéressante pour des partenariats comme le nôtre et les petits projets que nous développons. Le gouvernement actuel le reconnaît et cela nous procure des leviers de développement pour nos régions qui en ont bien besoin. De plus, on peut trouver des solutions sur le plan environnemental qui minimisent les effets, et des caractéristiques de conception pour amoindrir les effets sur les activités.

Conclusion

- Le projet de la 11e Chute de la rivière Mistassini se situe sur Nitassinan, notre territoire ancestral, et nous sommes fiers de le partager avec nos voisins en vue de nous construire un futur intéressant.

- Le projet de la 11e Chute est, selon nous acceptable sur le plan économique, environnemental et humain.

- Le projet et sa gestion correspondent aux critères collectifs que nous nous sommes donnés comme dirigeants d'une Première Nation et ils mettent également à profit nos connaissances et expertises.

- Le projet est le résultat d'un partenariat unique au Québec entre autochtones et non-autochtones en matière énergétique et démontre bien qu'il est possible de faire ensemble un développement compatible avec les intérêts collectifs.

- Pour nous, comme Première Nation se préoccupant de son autonomie gouvernementale et visant à se sortir de la dépendance étatique, la filière énergétique nous apparaît comme une source fiable et durable de revenus autonomes.

- Enfin, nos minicentrales et leurs petites capacités peuvent paraître bien minuscules comparées à la puissance globale au Québec, mais les revenus s'inscrivent en majuscules dans la colonne de nos besoins, opinion que partagent sûrement nos partenaires municipaux.

Gilbert Dominique

Chef des Pekuakamiulnuatsh